

# L'avenir de l'éolien neuchâtelois se joue au TF

**Neuchâtel** Le Tribunal administratif cantonal a donné raison aux opposants au parc éolien de Tête-de-Ran, qui refusent de «sacrifier les crêtes du Jura pour des clopinettes d'électricité». L'Etat de Neuchâtel fait recours au Tribunal fédéral

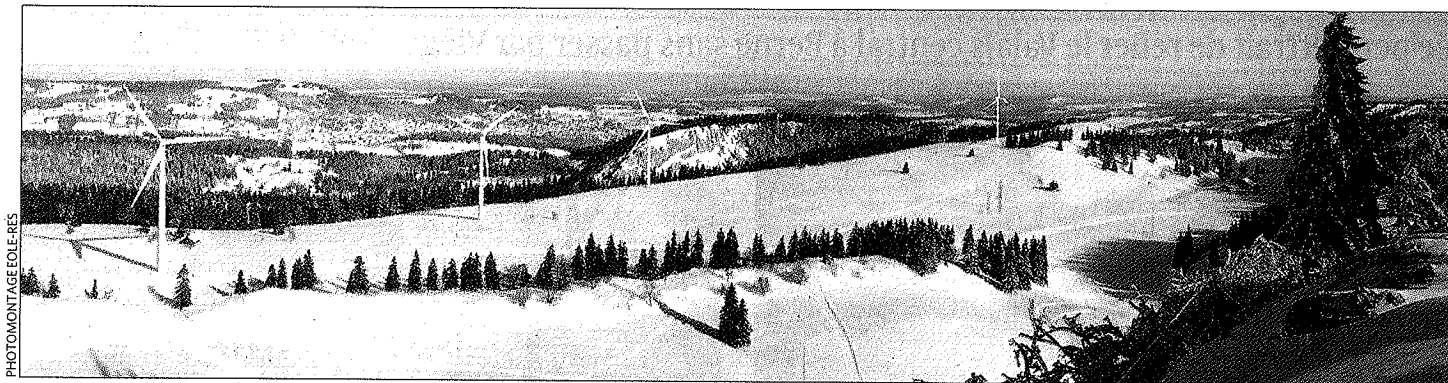
Serge Jubin

Ce n'est pas un vent à décorner les bœufs, mais la brise est soutenue. A Tête-de-Ran, 1330 mètres d'altitude, entre La Chau-de-Fonds, La Vue-des-Alpes et le Val-de-Ruz, le vent souffle en moyenne à 6,3 mètres par seconde. Et à 22,7 km/h, les conditions sont jugées «idéales» pour l'installation d'un parc d'éoliennes. C'est le credo de Suisse-Eole, de l'Office fédéral de l'énergie et du ministre neuchâtelois Pierre Hirschy, mais pas des Amis de Tête-de-Ran, de Patrimoine suisse et de la Fondation suisse pour la protection du paysage, qui s'ingénient à mettre les bâtons dans les pâles et refusent de «sacrifier les crêtes du Jura pour des clopinettes d'électricité».

## «L'impact visuel sera faible»

Après une pesée d'intérêts, le Tribunal administratif neuchâtelois a donné raison aux opposants, estimant l'impact sur le paysage trop important par rapport à l'intérêt énergétique, jugé «quasi insignifiant». Insatisfait, le Conseil d'Etat et l'Office fédéral de l'énergie ont saisi le Tribunal fédéral. Son verdict sera décisif: l'avenir de l'énergie éolienne en Suisse est en jeu.

Aux arguments «parfois égoïstes» des opposants, selon l'ap-



PHOTOMONTAGE EOLE-RES  
**Vue informatique des éoliennes de Tête-de-Ran. L'installation compterait sept machines.**

préciation de Pierre Hirschy, les promoteurs de l'utilisation du vent comme source d'énergie citent les Constitutions fédérale et neuchâteloise, qui plaident en faveur des énergies renouvelables. Au plan fédéral, le programme SuisseEnergie préconise la production, d'ici à 2010, de 500 gigawattheures (GWh) par an par le biais des énergies renouvelables, l'équivalent de 1% de l'électricité consommée actuellement. L'utilisation du vent doit contribuer à raison de 10 à 20% à l'objectif renouvelable. Pour y parvenir, il faut ériger douze parcs éoliens. Le premier est en fonction, au Mont-Crosin, dans le Jura bernois, avec huit turbines. Le deuxième est le projet neuchâtelois de Tête-de-Ran, entamé en 1998

Sept éoliennes sont projetées dans un espace de 111 hectares. Pas sur le sommet des crêtes, juste en contrebas, dans un vallon où le vent

s'engouffre. Les pâles de 32 mètres seront articulées sur des mâts de 60 mètres. Ce ne sont pas de petites éoliennes (il en faudrait 120 de 36 mètres de haut pour réaliser la même production), ni de toutes grandes (certaines dépassent 100 mètres, avec un rendement nettement supérieur, mais difficilement intégrables au paysage). L'investissement de 26 millions sera pris en charge par des sociétés privées.

L'énergie produite à Tête-de-Ran est estimée de 14,3 GWh par an, soit les besoins de 4000 à 5000 ménages. «Ce n'est pas si négligeable que cela», affirme Pierre Hirschy.

Les adversaires du projet font une autre lecture du rendement: le parc éolien de Tête-de-Ran produira à peine plus de 1% des besoins électriques cantonaux, ou «0,012% de l'électricité produite en Suisse. Doit-on sacrifier Tête-de-Ran pour permettre aux producteurs d'élec-

tricité de vendre, au prix fort, du courant labellisé Naturmade qui donnera bonne conscience? Ces projets vont modifier considérablement le paysage de nos crêtes, sans réelle justification quant à leur apport énergétique.»

Se lançant dans une ultime croisade avec son départ en retraite après treize ans de gouvernement, celui qui est surnommé le «ministre bétonneur» corrige: «L'impact visuel sera faible, le voisinage est éloigné et il n'y aura pas d'effet significatif sur la faune et la flore.» Pierre Hirschy peut compter sur l'appui de la majorité de la population régionale et sur le WWF et Pro Natura. «Le site de Tête-de-Ran remplit toutes les conditions», confirme Sylvie Barbalat, du WWF.

«On peut être amoureux des crêtes du Jura et accepter les éoliennes», lance encore le ministre libéral, qui estime compatibles deux

normes légales apparemment antinomiques. Un décret adopté en 1966 assure la protection des crêtes et la loi sur l'énergie de 2001 exige du canton «une politique active de mise en valeur des ressources indigènes, notamment la force hydraulique, l'énergie solaire [...], l'énergie éolienne et les ordures». «Et si on veut produire de l'électricité éolienne, il faut forcément aller là où il y a du vent», ironise le conseiller d'Etat.

Neuchâtel compte non seulement apporter sa contribution au programme SuisseEnergie, mais il ambitionne de produire 2,5% de sa propre consommation électrique grâce au vent. Pour ce faire, un second parc d'éoliennes d'ampleur presque équivalente est nécessaire. Plusieurs sites sont à l'étude, à la Vue-des-Alpes ou sur les hauteurs du Val-de-Travers. La Ville de Neuchâtel prévoit de planter des turbines à Chaumont.

## L'énergie éolienne, un projet politique

### Commentaire

Le sort du courant électrique éolien est désormais entre les mains des juges du Tribunal fédéral. Qui devront, comme l'a fait un tribunal neuchâtelois, opérer une pesée d'intérêts entre une production négligeable d'électricité verte et la préservation de magnifiques paysages. La balance risque fort de pencher encore en faveur de la sauvegarde des crêtes du Jura, protégées à Neuchâtel par la législation depuis 1966.

En fait, le recours au pouvoir judiciaire n'est pas opportun. La diversification de l'approvisionnement énergétique de la Suisse et la place à accorder à l'électricité éolienne sont des questions politiques et techniques. La Suisse est-elle un pays éolien? Dispose-t-elle de vents appropriés et d'espaces inhabités et sans valeur patrimoniale pour héberger des parcs de turbines?

Pour donner sa chance à l'énergie éolienne, il faut par ailleurs un objectif crédible, autre chose que 0,1 ou 0,2% des besoins électriques suisses, qui font sourire. Une enquête montre que la population est favorable à l'utilisation du vent comme source énergétique et même à en payer le prix. Plutôt qu'un verdict juridique, l'énergie éolienne mérite un vrai débat politique. S. J.